

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents :** Mme FABLE Michèle, Mme GIRAULT Catherine, Mme DORET Peggy, M. MAZURE Mathias, M. RUIILLÉ Guy, M. TOUCHARD Fabien, M. CHAUVEAU Didier et M. MARTEAU Jean-Luc.

**Absents non excusés :** M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre.

**Secrétaire de séance :** Mme DORET Peggy.

Date de convocation : 07/11/2019

Date d'affichage : 07/11/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

#### ORDRE DU JOUR

- Location salle des fêtes 2020 (conditions, mise à jour règlement et tarifs appliqués)
- Balisage chemin de randonnée
- Modification statutaire changement adresse siège social SMAEP de l'Aunay-La Touche
- Colis de Noël
- Affaires diverses

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits
- Devis 2MElec, travaux locaux restaurant

#### NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS 2019-11-01

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- décident de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau ci-après ;
- chargent Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons ;
- chargent Madame Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées ;
- chargent Madame Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

| Numéro de Voie | Extension de Voie | Nom de Voie                   | ID Parcelle |
|----------------|-------------------|-------------------------------|-------------|
| 1              |                   | CHEMIN DU GUE DES BLES        | ZY 14       |
| 1              |                   | LIEU DIT BELLE VUE            | AB 60       |
| 1              |                   | LIEU DIT BOIS CHARMANT        | AA 02       |
| 1              |                   | LIEU DIT CHATEAU GAILLARD     | ZY 13       |
| 1              |                   | LIEU DIT LE GRAND VILLIERS    | ZO 02       |
| 1              |                   | LIEU DIT LE PETIT LONGE       | ZS 05       |
| 1              |                   | LIEU DIT LES FROMENTAGES      | ZV 14       |
| 1              |                   | LIEU DIT LES PERDRIERES       | ZR 12       |
| 6              |                   | ROUTE DE CHEVILLE BEL AIR     | AA 09       |
| 4              |                   | ROUTE DE CHEVILLE BEL AIR     | AA 10       |
| 1              |                   | ROUTE DE CHEVILLE LA BERGERIE | AA 50       |
| 10             |                   | ROUTE DE CHEVILLE LA GROIE    | AA 07       |
| 2              |                   | ROUTE DE CHEVILLE             | AA 11       |
| 8              |                   | ROUTE DE CHEVILLE BEL AIR     | AA 08       |

### **BALISAGE CHEMINS DE RANDONNEE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet LBN des chemins de randonnée est en cours de finalisation. Certaines bornes et jalons sont en cours d'installation et d'autres ont déjà été posés. Jean-Luc MARTEAU, adjoint au Maire, précise que la borne 7B 6,4 a été posée trop près de la chaussée et risque d'être percutée.

Madame le Maire suggère de faire le tour du circuit afin de vérifier la pose et l'emplacement de chaque borne et remonter auprès de la Communauté de Commune LBN les éventuelles remarques.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'idée et certains se proposent de participer à cet état des lieux.

**LOCATION SALLE DES FETES 2020**  
**(conditions, mise à jour règlement et tarifs appliqués)**  
**2019-11-02**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier du Préfet l'informant d'une plainte d'un administré concernant les nuisances sonores nocturnes provoquées par les utilisateurs de la salle des fêtes le weekend.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cet administré s'est plaint 4 fois en 2018 et 2 fois en 2019 auprès des élus par le biais de messages téléphoniques mais n'est jamais venu officiellement se plaindre à la mairie.

Madame le Maire a donc fait un point sur les locations de 2018 et 2019 et a constaté que ces nuisances étaient provoquées par des personnes qui n'habitent pas la commune.

De ce fait, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- fixer les conditions de location de la salle des fêtes de la façon suivante :
  - location weekend et soirée : réservée uniquement aux habitants de Fontenay sur Vègre,
- modifier le règlement comme suit :
  - ARTICLE 1 : *Modification*: « La salle pourra également être mise à disposition des particuliers résidant à Fontenay sur Vègre pour des réunions de type familial ou amical. »
  - ARTICLE 9 : *Ajout*: « Les nuisances sonores constatées entraîneront l'interdiction de louer la salle des fêtes ultérieurement ».
  - ARTICLE 11 : *Modification* : « En aucun cas un habitant de Fontenay sur Vègre ne pourra louer la salle pour une personne extérieure à la commune. »

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette proposition concernant les nouvelles conditions de location de la salle des fêtes de Fontenay sur Vègre et charge Madame le Maire de répondre par courrier au Préfet et à l'administré afin de leur exposer ces modifications.

**MODIFICATION STATUTAIRE CHANGEMENT D'ADRESSE SIEGE SOCIAL SMAEP DE L'AUNAY-LA**  
**TOUCHE**  
**(2019-11-03)**

Les membres du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20 ;

VU la délibération du Comité syndical du SIAEP de L'Aunay-La Touche, en date du 17 septembre 2019, approuvant la modification statutaire portant sur le changement d'adresse du siège social ;

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification des statuts comme suit :

Article 2 – Siège du syndicat

Le siège est fixé à l'adresse suivante : 5, rue Abbé Rousson - 72430 CHANTENAY VILLEDIEU.

## **COLIS DE NOEL**

**(2019-11-04)**

Madame le Maire informe les membres Conseil Municipal que la commission du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de la commune s'est réunie le 19 novembre 2019. Les membres du C.C.A.S. ont fait le choix de solliciter l'épicerie et la boulangerie de Chantenay Villedieu pour fournir les colis de Noël qui seront distribués aux retraités de plus de 67 ans et au personnel de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les tarifs proposés et la quantité de colis :

- 12 colis doubles (couple) : 19,53 € x 12 = 234,36 €
- 18 colis simples (personne seule) : 15,17 € x 18 = 273,06 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du C.C.A.S. et décident d'accepter l'offre proposée par l'épicerie et la boulangerie de Chantenay Villedieu pour un montant de 507,42 €. La distribution des colis est prévue le 14 décembre 2019.

## **DEVIS 2MELEC TRAVAUX RESTAURANT**

**(2019-11-05)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux sont à effectuer dans les locaux du restaurant le Saint Philibert appartenant à la commune. En effet, une vérification périodique a été effectuée par la société LSP le 23 octobre dernier et un rapport a été établi indiquant la liste des observations relatives aux non-conformités constatées.

Elle informe avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise 2MElec pour effectuer ces travaux. Le montant de ce devis s'élève à 637,29 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à Madame le Maire pour signer le devis d'un montant de 637,29 €.

## **Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un administré, propriétaire d'un mur situé rue de la Tannerie, souhaite que la haie longeant celui-ci et située sur le domaine public soit retirée. En effet, celui-ci indique que cette haie ne lui permet pas de pouvoir faire l'entretien de son mur. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de proposer à l'administré le retrait de la haie située sur la voie publique et longeant son mur, en lui précisant tout de même que cela enlèvera de la verdure et du charme au village et que l'espace libéré pourra servir de stationnement aux véhicules.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 6 bancs ont été reçus et sollicite les membres du Conseil municipal pour définir leur emplacement. Les membres du Conseil municipal décident de placer les bancs au plan d'eau, sur le parcours du chemin pédestre et au cimetière.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du logement communal situé au-dessus de la mairie est parti. Vu l'état actuel du logement qui aurait besoin d'être rénové, Madame le Maire suggère que deux pièces de ce logement soit réservées aux archives communales et que l'autre partie du logement soit gardée en logement de secours dans le cas où des personnes auraient besoin d'être relogées. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette proposition et précisent que ce logement n'apportait plus aucun bénéfice à la commune depuis presque 2 ans (loyers non réglés et annulation de dettes). Elle informe également les membres du Conseil municipal que le logement communal situé 9 rue de la Forge sera à louer à partir du 01 janvier 2020.
- Madame le Maire informe que la remise des prix au concours village fleuris auquel a participé la commune aura lieu le 26 novembre 2019.

La séance est levée à 21h56.